

(5) Cession de terrain.

M. le Maire expose au Conseil les propositions de cession de terrain faits par M. Marchal, propriétaire à Luze, en vue de l'agrandissement du chemin de l'Église.

Il accorde à M. le Maire tous pouvoirs pour traiter avec ce propriétaire. Il demande à M. le Maire d'envoyer dès que possible avec l'aide de M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées, la création d'un plan d'ensemble de voirie comprenant le grand Chemin et ce chemin de l'Église.